

MasterSeal HLM 5000SPGR

Version 1.0 Date de révision: 07/31/2020 Numéro de la FDS: 000000260790 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 07/31/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterSeal HLM 5000SPGR
Code du produit : 000000000051677267 000000000051677267
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : MBSCS Canada, Inc.
Adresse : 7111 Syntex Drive, 3rd Floor
Mississauga ON L5N 8C3
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Danger par aspiration : Catégorie 1
LIQUIDES INFLAMMABLES : 3
Corrosion cutanée/irritation cutanée : 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction : 1B
Toxicité pour la reproduction : 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 1 (Système nerveux central)
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : 3
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : 3

MasterSeal HLM 5000SPGR

Version 1.0 Date de révision: 07/31/2020 Numéro de la FDS: 000000260790 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 07/31/2020

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H402 Nocif pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P241 Utiliser du matériel [électrique/ de ventilation/ d'éclairage/ .?] antidéflagrant.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement

MasterSeal HLM 5000SPGR

Version 1.0 Date de révision: 07/31/2020 Numéro de la FDS: 000000260790 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 07/31/2020

un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
 P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

Stockage:

P405 Garder sous clef.
 P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Elimination:

P501 Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

Autres dangers

Pas de données disponibles.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Pas de données disponibles.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
talc	14807-96-6	>= 25 - < 50
asphalte	8052-42-4	>= 10 - < 15
oxyde de calcium	1305-78-8	>= 7 - < 10
Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition —; non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 oC (entre 300 et 400 oF).]	8052-41-3	>= 7 - < 15
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	>= 3 - < 5
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	>= 3 - < 5
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	>= 3 - < 5
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures	64742-53-6	>= 1 - < 3

MasterSeal HLM 5000SPGR

Version 1.0 Date de révision: 07/31/2020 Numéro de la FDS: 000000260790 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 07/31/2020

comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 oC (100 SUS à 100o F). Contient relativement peu de paraffines normales.]		
diéthylbenzène	25340-17-4	>= 0.2 - < 0.3
dilaurate de dibutylétain	77-58-7	>= 0.2 - < 0.3

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
 Enlever les lentilles de contact.
 Protéger l'oeil intact.
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
 Ne PAS faire vomir.
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
 Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 Provoque une irritation cutanée.
 Provoque de graves lésions des yeux.
 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

MasterSeal HLM 5000SPGR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/31/2020	000000260790	Date de la première version publiée: 07/31/2020

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

MasterSeal HLM 5000SPGR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/31/2020	000000260790	Date de la première version publiée: 07/31/2020

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.
- Matières à éviter : Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Donnée non disponible

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admise	Base

MasterSeal HLM 5000SPGR

Version 1.0 Date de révision: 07/31/2020 Numéro de la FDS: 000000260790 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 07/31/2020

			sible	
dilaurate de dibutylétain	77-58-7	VME	0.1 mg/m ³ (étain (Sn))	ACGIHTLV
		VLE	0.2 mg/m ³ (étain (Sn))	ACGIHTLV
		valeur REL	0.1 mg/m ³ (étain (Sn))	NIOSH
		PEL	0.1 mg/m ³ (étain (Sn))	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME	0.1 mg/m ³ (étain (Sn))	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	0.1 mg/m ³ (Étain)	CA AB OEL
		STEL	0.2 mg/m ³ (Étain)	CA AB OEL
		VEMP	0.1 mg/m ³ (Étain)	CA QC OEL
		VECD	0.2 mg/m ³ (Étain)	CA QC OEL
		TWA	0.1 mg/m ³ (Étain)	CA BC OEL
		STEL	0.2 mg/m ³ (Étain)	CA BC OEL
		LMPT	0.1 mg/m ³ (Étain)	CA ON OEL
		TWA	0.1 mg/m ³ (Étain)	ACGIH
		STEL	0.2 mg/m ³ (Étain)	ACGIH
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	VME	25 ppm	ACGIHTLV
		valeur REL	25 ppm 125 mg/m ³	NIOSH
		VME	25 ppm 125 mg/m ³	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	25 ppm 123 mg/m ³	CA AB OEL
		VEMP	25 ppm 123 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	25 ppm	CA BC OEL
		TWA	25 ppm	ACGIH
oxyde de calcium	1305-78-8	VME	2 mg/m ³	ACGIHTLV
		valeur REL	2 mg/m ³	NIOSH
		PEL	5 mg/m ³	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME	5 mg/m ³	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	2 mg/m ³	CA AB OEL

MasterSeal HLM 5000SPGR

Version 1.0 Date de révision: 07/31/2020 Numéro de la FDS: 000000260790 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 07/31/2020

		TWA	2 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	2 mg/m3	ACGIH
asphalte	8052-42-4	VME (fraction inhalable)	0.5 mg/m3 (benzènes solubles)	ACGIHTLV
		Ceil_Time (fumées)	5 mg/m3	NIOSH
		VME (Fumée inhalable)	0.5 mg/m3 (benzènes solubles)	ACGIHTLV
		TWA (Fumées)	5 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Fumée inhalable)	0.5 mg/m3 (aérosol au benzène soluble)	CA BC OEL
		VEMP (Fumées)	5 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fumée, fraction inhalable)	0.5 mg/m3 (aérosol au benzène soluble)	ACGIH
talc	14807-96-6	VME (Fraction respirable)	2 mg/m3	ACGIHTLV
		VEMP (fibres)	1 fibres/cm3	CA QC OEL
		VEMP (poussière respirable)	3 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	0.1 fibres/cm3	CA BC OEL
		TWA (Matières particulaires respirables)	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		LMPT	2 fibres/cm3	CA ON OEL
		LMPT (Fraction respirable)	2 mg/m3	CA ON OEL
		TWA	0.1 fibres/cm3	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	2 mg/m3	ACGIH
Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition —; non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 oC (entre 300 et 400 oF).]	8052-41-3	VME	100 ppm	ACGIHTLV

MasterSeal HLM 5000SPGR

Version 1.0 Date de révision: 07/31/2020 Numéro de la FDS: 000000260790 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 07/31/2020

		valeur REL	350 mg/m3	NIOSH
		Ceil_Time	1,800 mg/m3	NIOSH
		PEL	500 ppm 2,900 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME	100 ppm 525 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	100 ppm 572 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	290 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	580 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	100 ppm 525 mg/m3	CA QC OEL
		LMPT	525 mg/m3	CA ON OEL
		TWA	100 ppm	ACGIH
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	VME (fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIHTLV
		TWA (Brouillard)	5 mg/m3	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Brouillard)	1 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100° F). Contient relativement peu de paraffines normales.]	64742-53-6	VME (fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIHTLV
		valeur REL	350 mg/m3	NIOSH
		Ceil_Time	1,800 mg/m3	NIOSH
		valeur REL (Brouillard)	5 mg/m3	NIOSH
		VLE (Brouil-	10 mg/m3	NIOSH

MasterSeal HLM 5000SPGR

Version 1.0 Date de révision: 07/31/2020 Numéro de la FDS: 000000260790 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 07/31/2020

		lard)		
		PEL (Brouil- lard)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL	500 ppm 2,000 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Brouil- lard)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA (Brouil- lard)	5 mg/m3	CA AB OEL
		STEL (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Brouil- lard)	1 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Frac- tion inhalable)	5 mg/m3	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Pas de données applicables disponibles.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un masque à filtre de particules / pour vapeurs organiques certifié NIOSH (ou équivalent).

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures de protection : Éviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs.
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Éviter le contact prolongé et intensif avec la peau.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.

MasterSeal HLM 5000SPGR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/31/2020	000000260790	Date de la première version publiée: 07/31/2020

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	visqueux
Couleur	:	noir
Odeur	:	forte, de solvant
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	neutre à légèrement alcalin
Point de fusion	:	Pas de données applicables disponibles.
Point d'ébullition	:	153.33 - 371.11 °C
Point d'éclair	:	48.89 °C
		Méthode: ASTM D 93
Taux d'évaporation	:	Pas de données applicables disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	7.0 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	0.9 % (v)
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Plus lourd que l'air.
Densité relative	:	1.3
Densité	:	env. 1.3 gcm ³ (env. 20 °C)
Masse volumique apparente	:	1,800 - 2,400 kg/m ³
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	légèrement soluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données applicables disponibles.

MasterSeal HLM 5000SPGR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/31/2020	000000260790	Date de la première version publiée: 07/31/2020

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Pas de données applicables disponibles.
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Pas de données applicables disponibles.
Viscosité, cinématique	:	Pas de données applicables disponibles.
Propriétés explosives	:	Non explosif Non explosif
Propriétés comburantes	:	Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant
Point de sublimation	:	Pas de données applicables disponibles.
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible
Taux de corrosion du métal	:	Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	:	Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

MasterSeal HLM 5000SPGR

Version 1.0 Date de révision: 07/31/2020 Numéro de la FDS: 000000260790 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 07/31/2020

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

MasterSeal HLM 5000SPGR

Version 1.0 Date de révision: 07/31/2020 Numéro de la FDS: 000000260790 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 07/31/2020

Produit:

Peut également endommager les poumons en cas d'ingestion (danger par aspiration).

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation**Composants:****talc:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: non applicable

asphalte:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: non applicable

oxyde de calcium:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: La valeur n'a pas été déterminée car la substance est inorganique.

Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition —; non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 oC (entre 300 et 400 oF).]:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3.5 - 6.4 (20 °C)
Méthode: coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode HPLC

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3.17
Méthode: autre (calculé(e))
BPL: non

1,2,4-triméthylbenzène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3.63 (25 °C)
Méthode: autre (calculé(e))

MasterSeal HLM 5000SPGR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/31/2020	000000260790	Date de la première version publiée: 07/31/2020

dilaurate de dibutylétain:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3.17 (20.8 °C)
pH: 6.1 - 6.3
Méthode: coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode par agitation
BPL: oui

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Éliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

Numéro ONU : UN 1263
Nom d'expédition des Nations unies : PEINTURES
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1263
Nom d'expédition des Nations unies : PEINTURES
Classe : 3

MasterSeal HLM 5000SPGR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/31/2020	000000260790	Date de la première version publiée: 07/31/2020

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

Code IMDG

Numéro ONU : UN 1263
Nom d'expédition des Nations unies : PEINTURES
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E
Polluant marin : non

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

Numéro ONU : UN 1263
Nom d'expédition des Nations unies : PEINTURES
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
Code ERG : 128
Polluant marin : non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet pour autres abréviations**

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) : OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) : OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US)

MasterSeal HLM 5000SPGR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/31/2020	000000260790	Date de la première version publiée: 07/31/2020

ACGIH	:	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIHTLV	:	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissible (US)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
NIOSH	:	NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / PEL	:	Valeur limite acceptable
ACGIH / TWA	:	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
ACGIHTLV / VLE	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)
ACGIHTLV / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée
NIOSH / Ceil_Time	:	Valeur limite maximale et intervalle de temps (si indiquées):
NIOSH / valeur REL	:	Valeur limite d'exposition recommandée (REL):
NIOSH / VLE	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et

MasterSeal HLM 5000SPGR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/31/2020	000000260790	Date de la première version publiée: 07/31/2020

toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 07/31/2020

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employés, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

IMPORTANT : BIEN QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS CONTENUS AUX PRÉSENTES VOUS SOIENT OFFERTS DE BONNE FOI ET SONT JUGÉS EXACTS, ILS VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. DU FAIT QUE PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT AFFECTER LA TRANSFORMATION OU L'APPLICATION/UTILISATION, NOUS VOUS RECOMMANDONS D'EFFECTUER DES TESTS AFIN DE DÉTERMINER L'APTITUDE D'UN PRODUIT À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, INCLUANT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE N'EST FAITE CONCERNANT LES PRODUITS DÉCRITS OU LES CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS FORMULÉS ICI, NI QUE LES PRODUITS, CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SANS ENFREINDRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI. EN AUCUN CAS LES DESCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS, DONNÉES OU CONCEPT FOURNIS NE DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DE NOS MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE. DE PLUS, IL EST EXPRESSÉMENT ENTENDU ET CONVENU QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR NOTRE SOCIÉTÉ AUX PRÉSENTES LE SONT GRATUITEMENT ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS OU LES RÉSULTATS OBTENUS. TOUS CEUX-CI VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF ET VOUS LES ACCEPTEZ À VOS RISQUES.

CA / FR